

présenté ce projet de loi au moment voulu, et ainsi empêcher les anciens combattants de bénéficier de l'augmentation pour au moins deux mois.

Monsieur l'Orateur, je crois que les anciens combattants ont beaucoup de mérite j'ai beaucoup de sympathie pour eux, parce que chaque fois qu'on a eu besoin de soldats, on leur a fait de nombreuses promesses, et il importe aujourd'hui de leur assurer une pension convenable, proportionnée au coût de la vie et leur permettant de vivre convenablement, eux et leurs familles, selon le degré d'incapacité dont ils ont été affligés sur le champ de bataille.

Je ne veux pas être trop long, car, comme mes collègues, je veux que ce bill soit adopté en deuxième lecture dès aujourd'hui, afin de pouvoir être étudié par le Sénat la semaine prochaine. Mais avant de terminer mes remarques, je voudrais faire une suggestion. En lisant ce bill, je me suis posé une question, parce que depuis que je siège en cette enceinte, j'ai remarqué que de temps en temps on présente de tels bills, visant à augmenter la pension des anciens combattants, et c'est pratiquement toujours à la suite d'enquêtes. On nomme des commissions d'enquête et des comités conjoints pour étudier le problème des anciens combattants, et cela amène pratiquement toujours une augmentation des pensions.

Je suis d'accord sur ce point, mais je me demande s'il n'y aurait pas possibilité d'indexer les pensions des anciens combattants au coût de la vie, comme on a tendance à le faire pour toutes les autres pensions, ou pour les salaires statutaires, par exemple. Je pense qu'il ne serait peut-être pas nécessaire, tous les ans ou tous les deux ans, de nommer une commission d'enquête pour étudier le problème des anciens combattants.

Je suis d'avis que l'augmentation proposée par le projet de loi permettra aux anciens combattants de profiter un peu plus des avantages que la vie leur offre, en ce sens qu'ils auront un peu plus de pouvoir d'achat pour se procurer les biens de consommation et les services que la société leur offre.

Donc, je suis moi-même d'accord et, au nom de mon parti, je dirai que nous approuvons ce projet de loi.

[Traduction]

M. le vice-président adjoint: L'article 1 est-il adopté?

(L'article est adopté.)

(Les articles 2 et 3 sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3^e fois et adopté.)

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme il est 4 heures, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics, les avis de motion et les bills privés.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, afin d'épargner au greffier la lecture de 17 de ces articles, je pense qu'il y aurait lieu de convenir de nous occuper du n° 18, qui est le bill C-42.

Des voix: D'accord.

Restriction de l'usage du tabac

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

LA SANTÉ

MESURE VISANT À RESTREINDRE L'USAGE DU TABAC

M. Barry Mather (Surrey-White Rock) propose: Que le bill C-42, tendant à restreindre l'usage du tabac, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Monsieur l'Orateur, il y a neuf ans maintenant que j'avais présenté ce bill pour la première fois ici. A l'époque, une proposition semblable figurait dans un bill et visait à assurer au gouvernement le contrôle de la publicité touchant les cigarettes et à protéger ainsi le public contre les maladies que provoque leur usage. A l'époque, c'est-à-dire il y a neuf ou dix ans, une proposition comme celle-là devait faire à peu près le même effet qu'il y a plusieurs années, lorsqu'il était question de purifier l'eau et de pasteuriser le lait ou de proposer quelque chose de tout à fait avant-gardiste. Je suis heureux de dire que les temps ont changé, d'une certaine façon du moins, depuis la première présentation de ce bill et qu'on a fait du progrès depuis neuf ou dix ans au Canada du côté législatif.

• (1620)

Au dire du ministre de la Santé des États-Unis, la cigarette est la plus grande cause de décès en Amérique du Nord et on a également progressé dans la lutte contre ce qui engendre, à son avis, le plus grand nombre de maladies, d'infirmités et de mort prématurées, c'est-à-dire la cigarette. Depuis la première présentation de ce projet de loi, nous avons supprimé la publicité sur la cigarette à la radio et à la télévision. Nous avons supprimé l'usage des coupons-primés—qui servaient à accroître la vente de la cigarette, et les maladies qui en résultaient, au moyen de primes. Des avertissements apparaissent ici et là sur les paquets de cigarettes, dans la réclame sur la cigarette et des fonds—mais pas encore assez—sont accordés par les gouvernements fédéral et provinciaux pour faire comprendre, aux jeunes surtout, les dangers de la cigarette, comme le cancer du poumon, les maladies de cœur, l'emphysème et la bronchite chronique.

Ces mesures ne sont pas sans importance si l'on tient compte surtout de la persistance, de l'habitude généralisée et si profondément enracinée de la cigarette, non seulement chez-nous mais dans la plupart des pays, des revenus immenses de l'industrie du tabac et des organes de publicité connexes ainsi que des recettes du gouvernement dans la vente, la fabrication et la réclame des produits du tabac, notamment de la cigarette, les mesures que j'ai énumérées ne sont pas sans importance. Mais cela ne suffit pas et en présentant à nouveau ce bill, je voudrais stimuler l'intérêt en vue de nouvelles mesures. Je pense que leur nécessité est de plus en plus évidente.

L'Association médicale canadienne nous dit:

Les dangers pour la santé créés par la cigarette sont une histoire sans pareille de maladie, d'invalidité et de mort. Les bénéfices que l'on peut tirer en arrêtant de fumer en font, en médecine préventive une mesure aussi importante que la pasteurisation du lait... la chlorination de l'eau et l'immunisation.